

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Pentane

FDS-nombre : 000000020211

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006,  
il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de  
l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : pentane

No.-Index : 601-006-00-1

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119459286-30

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne

Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Téléfax : (49) 5137-999 123

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger par aspiration Catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

|                    |        |                                                                                     |
|--------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Mentions de danger | H225   | Liquide et vapeurs très inflammables.                                               |
|                    | H304   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
|                    | H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                              |
|                    | H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
|                    | EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.            |

|                      |      |                                                                                                                                              |
|----------------------|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils de prudence | P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
|                      | P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.                                                                     |

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

|                    |                                                                                                                                     |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P260               | Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.                                                        |
| P280               | Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.                                                    |
| P301 + P330 + P331 | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.                                                                           |
| P304 + P340        | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P308 + P313        | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.                                                                     |

### 2.3. Autres dangers

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement<br>REACH<br>No.-CE | Classification 1272/2008                                                                        | Concentration | Remarques |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------|
| pentane      | 109-66-0<br>601-006-00-1<br>01-2119459286-30<br>203-692-4             | Flam. Liq. 2; H225<br>Asp. Tox. 1; H304<br>STOT SE 3; H336<br>Aquatic Chronic 2; H411<br>EUH066 | 100 %         | 1*        |

1\* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

*Inhalation:*

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Consulter un médecin.

*Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

*Contact avec les yeux:*

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Consulter un médecin.

*Ingestion:*

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

donnée non disponible

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

*Conseils pour une manipulation sans danger:*  
Aspiration sur le site indispensable.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Éviter une exposition directe au soleil.

*Mesures d'hygiène:*  
Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*  
Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | Base / Valeur    | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques                 |
|------------|------------------|----------------------------|------------------------|---------------------------|
| pentane    | INRS (FR)<br>VME | 1.800 mg/m3<br>600 ppm     |                        |                           |
| pentane    | INRS (FR)<br>VME | 3.000 mg/m3<br>1.000 ppm   |                        | Règlement impératif (VRC) |
| pentane    | EU ELV<br>TWA    | 3.000 mg/m3<br>1.000 ppm   |                        | Indicatif                 |

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):  
TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

#### Valeurs DNEL/PNEC

| Composant | Utilisation finale/incidence | Durée d'exposition | Valeur | Voies d'exposition | Remarques |
|-----------|------------------------------|--------------------|--------|--------------------|-----------|
|-----------|------------------------------|--------------------|--------|--------------------|-----------|

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

|         |                                                 |  |               |                      |  |
|---------|-------------------------------------------------|--|---------------|----------------------|--|
| pentane | Travailleurs / Long terme - effets systémiques  |  | 3000 mg/m3    | Inhalation           |  |
| pentane | Travailleurs / Long terme - effets systémiques  |  | 432mg/kg bw/d | Contact avec la peau |  |
| pentane | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |  | 643 mg/m3     | Inhalation           |  |
| pentane | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |  | 214mg/kg bw/d | Contact avec la peau |  |
| pentane | Consommateurs / Long terme - effets systémiques |  | 214mg/kg bw/d | Ingestion            |  |

| Composant | Compartiment de l'environnement / Valeur       | Remarques |
|-----------|------------------------------------------------|-----------|
| pentane   | Eau douce: 0,23 mg/l                           |           |
| pentane   | Eau de mer: 0,23 mg/l                          |           |
| pentane   | Station de traitement des eaux usées: 3,6 mg/l |           |
| pentane   | Sédiment d'eau douce: 1,2 mg/kg dw             |           |
| pentane   | Sédiment marin: 1,2 mg/kg dw                   |           |
| pentane   | Sol: 0,55 mg/kg dw                             |           |

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire:*

Pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

##### *Protection des mains:*

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

Camatril® 730

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

##### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

##### *Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques



## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

industrielles.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                       |                                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Forme                                 | : liquide                            |
| Couleur                               | : incolore                           |
| Odeur                                 | : caractéristique                    |
| poids moléculaire                     | : 72,15 g/mol                        |
| Point/intervalle de fusion            | : -131 °C                            |
| Point/intervalle d'ébullition         | : 36 - 37 °C                         |
| Point d'éclair                        | : -35 °C                             |
| Température d'inflammation            | : 285 °C                             |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : 1,4 % (v)                          |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : 8 % (v)                            |
| Pression de vapeur                    | : 1.599 hPa<br>à 50 °C               |
| Pression de vapeur                    | : 684 hPa<br>à 25 °C                 |
| Densité                               | : 0,631 g/cm <sup>3</sup><br>à 15 °C |
| Viscosité, dynamique                  | : 0,25 mPa.s<br>à 20 °C              |
| Viscosité, cinématique                | : donnée non disponible              |
| pH                                    | : Non applicable                     |
| Hydrosolubilité                       | : insoluble                          |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : donnée non disponible              |

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Éviter une exposition directe au soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: 3.000 mg/kg

*Toxicité aiguë par inhalation:*

CL50

Espèce: Rat

Valeur: 364 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

*Irritation de la peau:*

Non irritant

*Irritation des yeux:*

Non irritant

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

donnée non disponible

*Cancérogénicité:*

Espèce: non spécifié

Note: donnée non disponible

*Mutagénicité sur les cellules germinales:*

Note: donnée non disponible

*Toxicité pour la reproduction:*

Espèce: non spécifié

Remarques: donnée non disponible

*Danger par aspiration:*

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

*Autres informations:*

Le solvant dessèche la peau.

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Non mutagène dans le test d'Ames.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

donnée non disponible

*Toxicité des plantes aquatiques:*

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

CE50

Espèce: Algues

Valeur: 1 mg/l

Durée d'exposition: 8 h

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 9,74 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6. Autres effets néfastes

Ne pas décharger dans l'environnement.

Toxicité pour le poisson

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

### Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

UN Numéro : 1265  
Description des marchandises : PENTANES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes ADR/RID : 3  
Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA

UN Numéro : 1265  
Description des marchandises : Pentanes  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes de danger : 3

### IMDG

UN Numéro : 1265  
Description des marchandises : PENTANES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes de danger : 3  
No EMS Numéro : F-E, S-D  
Polluant marin : oui

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base | Valeur | Remarques |
|------|--------|-----------|
|------|--------|-----------|

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

|                                                                              |                                                   |  |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--|
| Directive 2012/18/CE<br>Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES<br>INFLAMMABLES | Amount 1: 5.000.000 kg<br>Amount 2: 50.000.000 kg |  |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--|

| Base                                                                                        | Valeur                                       | Remarques |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------|
| Directive 2012/18/CE<br>Listed in Regulation : E2: Danger pour<br>l'environnement aquatique | Amount 1: 200.000 kg<br>Amount 2: 500.000 kg |           |

### Centre de contrôle de poison

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+35929154233                |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | +357 2240 5611               |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390         |
| Finlande           | 9471977                      |
| France             | +33(0)145425959              |
| Grèce              | +30 210 779 3777             |
| Hongrie            | (+36-80)201-199              |
| Islande            | 5432222                      |
| Irlande            | +353(1)8092166               |
| Italie             | 0382 24444                   |
| Allemagne          | Berlin : 030/19240           |
|                    | Bonn : 0228/19240            |
|                    | Erfurt : 0361/730730         |
|                    | Fribourg : 0761/19240        |
|                    | Göttingen : 0551/19240       |
|                    | Homburg : 06841/19240        |
|                    | Mainz : 06131/19240          |

| Pays             | Numéro de téléphone                         |
|------------------|---------------------------------------------|
| Liechtenstein    | +41 442515151                               |
| Lituanie         | +370532362052                               |
| Luxembourg       | 070245245; (+352)80002-5500                 |
| Malta            | +356 2395 2000                              |
| Pays-Bas         | 030-2748888                                 |
| Norvège          | 22591300                                    |
| Pologne          | +48 42 25 38 400                            |
| Portugal         | 808250143                                   |
| Roumanie         | +40 21 318 3606                             |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                           |
| Slovénie         | +386 1 400 6051                             |
| Espagne          | +34915620420                                |
| Suède            | 112 (begär<br>Giftinformation);+46104566786 |
| Suisse           | 145                                         |
| Royaume Uni      | (+44) 844 892 0111                          |

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

|          |                    |
|----------|--------------------|
|          | Munich : 089/19240 |
| Lettonie | +37167042473       |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

pentane : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration  
dans les voies respiratoires.

## Pentane

158941-6X1L

Version 1.5

Date de révision  
30.09.2020

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative and toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.